Le saviez-vous ?

Permis de détention d'animaux de compagnie

Instauré depuis 2019 par le Code wallon du Bien-être des animaux, le permis de détention d'un animal de compagnie est devenu effectif depuis juillet 2022.

Depuis cette date, il est nécessaire de présenter un extrait du fichier central de la délinquance environnementale et du bien-être animal pour acquérir (acheter, adopter ou recevoir) un animal de compagnie.

Pour recevoir le permis de détention, le demandeur doit venir personnellement au bureau n°19 muni de sa carte d'identité. Ce document est au prix de 2,50€.

Pour quels types d'animaux ?
Ce permis est nécessaire pour les animaux de compagnie. Par animal de compagnie, on entend toutes les races de chiens, chats, chevaux dans le cadre d'un loisir, oiseaux, hamsters, souris, poissons, poules dans le cadre d'un loisir, tortues, reptiles et NAC, lapins, furets et chèvres.

Stérilisation des chats

Il est désormais obligatoire de stériliser son chat et ce partout en Wallonie.

L'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la stérilisation des chats domestiques du 15 décembre 2016 est entré en vigueur le 1er novembre 2017.

La stérilisation est une opération courante et bénigne. Elle peut déjà se pratiquer dès l'âge de 8 semaines.
La castration et la stérilisation peuvent s'effectuer dès l'âge de 8 semaines sans inconvénient moyennant des protocoles anesthésiques et techniques chirurgicales adaptés.

Pour plus d'informations, demandez conseil à votre vétérinaire.

Service Bien-être animal
Mme Cindy FRÉDÉRIC, bureau n°19
069/36.29.86
Rue Wibault Bouchart 11
7620 Brunehaut (Bléharies)

Éditeur responsable : Commune de Brunehaut
Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez ici toutes les informations sur le service Bien-être animal de votre commune.



Brunehaut
AU CŒUR DU BIEN-ÊTRE

Service de secours, sauvez aussi mon animal

Cartes de visite

Complétez simplement cette carte en référencant 4 personnes de confiance pour prendre en charge votre animal de compagnie.

Nous vous conseillons de référencer au moins une personne en dehors de votre foyer.

Service de secours,
sauvez aussi mon animal

Mon animal est seul à la maison

Si je suis en situation d'urgence,
merci de contacter les personnes
reprises au dos de cette carte





Service de secours,
sauvez aussi mon animal

Personnes à contacter :

NOM :..... TEL :/.....
NOM :..... TEL :/.....
NOM :..... TEL :/.....
NOM :..... TEL :/.....

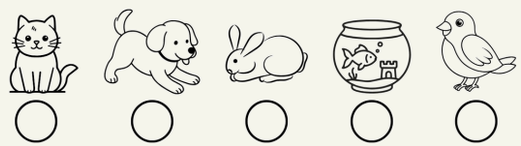
Sticker informatif

Placez le sticker ci-dessous dans votre entrée (à l'intérieur) et visible directement si un service de secours doit rentrer chez vous.

Sous chaque dessin, indiquez le nombre de chats, chiens, lapins, poissons ou oiseaux présents chez vous.

Si votre animal de compagnie n'est pas représenté, indiquez le type dans le cadre "Autres".

Service de secours,
sauvez aussi mon animal



AUTRES :

Mon animal se trouve _____

Si votre animal est installé dans une pièce, précisez-le après "mon animal se trouve". Votre phrase doit être claire pour une personne ne connaissant pas votre maison.

Exemple : "Mon animal se trouve dans la salle de bain (deuxième porte à droite)"

Sticker fenêtre



Apposez le sticker rond sur une fenêtre visible depuis la rue.

L'objectif est d'informer les services de secours de la présence d'un animal de compagnie.